



Programme de Points Vivid - Super Deals

1. Conditions d'admissibilité

- Toute personne physique ayant un compte client existant chez Vivid Money (le «**Client admissible**») peut participer au programme de Points Vivid - Super Deals.
- Chaque Client éligible obtient des points de récompense de Vivid Money lorsqu'il achète des produits ou fait appel aux services (des «**Points Vivid**») d'entreprises partenaires (les «**Partenaires**»). Dans le cadre des présentes, un « achat » signifie une transaction par carte ou un prélèvement automatique effectif, c'est-à-dire non annulé, via un compte Vivid Money.
- Les Points Vivid sont crédités sur la Pocket de Gains & Actions du compte bancaire du client dès que la transaction est autorisée, sauf indication contraire dans les conditions du Partenaire.
- Chaque Point Vivid correspond à 1,00 euro, le Client Éligible reçoit donc jusqu'à 50 Points Vivid (= l'équivalent de jusqu'à 50,00 euros).
- Le montant des Points Vivid est calculé en fonction de l'activité du Client Éligible dans l'application Vivid Money.
- Les Points Vivid ne peuvent être accordés que si le client achète directement dans la boutique du Partenaire et non dans des boutiques de tiers. Vous trouverez dans l'application Vivid Money toutes les informations sur les Partenaires ainsi que le type, le champ d'application et les conditions des Points Vivid attribués pour chaque Transaction avec les Partenaires. Les Partenaires du programme de Points Vivid - Super Deals et le type, le champ d'application et les conditions des Points Vivid attribués en fonction des Partenaires peuvent changer à tout moment.
- Chaque Client éligible bénéficie d'une **période d'accès de soixante** jours au programme Super Deals et d'un bonus pouvant atteindre 50 Points Vivid pour chaque parrainage effectif d'un nouveau client, non éligible au moment du parrainage (un «**Nouveau client**»), à condition que le Nouveau client dépense au moins 20 euros par carte ou prélèvement automatique dans les 90 jours suivant l'ouverture de son compte. Le parrainage d'un Nouveau client n'est réputé effectif que si ce dernier clique sur le lien de parrainage envoyé par le Client éligible après avoir cliqué sur le bouton Super Deals à l'onglet Récompenses, fournit son adresse e-mail et ouvre un compte en banque chez Vivid Money.
- Lorsque le Nouveau client ouvre un compte bancaire chez Vivid Money en utilisant un lien de parrainage, le Nouveau client obtient lui aussi **trente jours d'accès** aux Super Deals et jusqu'à 50 Points Vivid pour cette période, à compter de la date d'ouverture de son compte bancaire. Le Nouveau client devient un Client admissible.



- Pour chaque Nouveau client parrainé, un Client éligible peut recevoir jusqu'à 50 Points Vivid supplémentaires (dans une limite de 250 Points Vivid).
- La période d'accès susmentionnée est limitée à trois cents jours consécutifs au cas où le Client éligible a été parrainé et a parrainé effectivement cinq Nouveaux clients ou plus. La période d'accès ne peut être fractionnée, par exemple avec une période de trente jours pour un Client éligible qui a été parrainé, puis une période de soixante jours pour chaque Nouveau client.

Cas d'utilisation	Période d'accès	Limite des Points Vivid
Le Client admissible a parrainé 1 ami	60 jours	Jusqu'à 50 Points Vivid pour 60 jours
Le Client admissible a parrainé 2 amis	120 jours	Jusqu'à 100 Points Vivid pour 120 jours
Le Client admissible a parrainé 3 amis	180 jours	Jusqu'à 150 Points pour 180 jours
Le Client admissible a parrainé 5 amis et plus	300 jours	Jusqu'à 250 Points Vivid pour 300 jours
Le Client admissible a été parrainé	30 jours	Jusqu'à 50 Points Vivid pour 30 jours
Le Client admissible a été parrainé et a parrainé 1 ami	90 jours	Jusqu'à 100 Points Vivid pour 90 jours
Le Client admissible a été parrainé et a parrainé 2 amis	150 jours	Jusqu'à 150 Points Vivid pour 150 jours
Le Client admissible a été parrainé et a parrainé 4 amis et plus	270 jours	Jusqu'à 250 Points Vivid pour 270 jours

- L'achat par le client des produits auprès d'un Partenaire ou son utilisation des Services d'un Partenaire dépend d'une relation contractuelle existant exclusivement entre le Partenaire et le client. Vivid Money n'est pas responsable des performances et du comportement du Partenaire ou des produits ou services achetés au Partenaire.

2. Association des Points Vivid aux Actions et échange des Points Vivid

- Les Points Vivid sont crédités sur la Pocket de Gains & Actions du compte bancaire du client dès que la transaction est autorisée, sauf indication contraire dans les conditions du Partenaire.
- Dès que les Points Vivid sont crédités sur la Pocket de Gains & Actions du compte bancaire du



client, le client doit associer les Points Vivid à l'une des actions répertoriées dans sa Pocket et Gains & Actions (les « **Actions** »). À des fins de clarification, le client ne reçoit pas directement des FCB et/ou des actions.

- Dès que le client a associé les Points Vivid à une certaine Action, le nombre de Points Vivid dépend de l'évolution des cours des Actions. Par exemple, si le client a associé les Vivid Points à l'Action Apple et que le cours de l'Action Apple augmente de 2 %, les Points Vivid augmenteront également de 2 %. Dans cet exemple, 2 Points Vivid deviendront alors 2,04 Points Vivid.
- En cas de baisse du cours de l'Action associée aux Points Vivid, le nombre de Points Vivid diminuera également, mais jamais en dessous du nombre total de Points Vivid reçus au départ par le client. Cependant, les Points Vivid ne pourront à nouveau dépasser le nombre initial de Points Vivid que lorsque le cours de l'action sera (à nouveau) plus élevé qu'au moment où les Points Vivid avaient été associés au cours de l'Action.
- Le client peut décider à tout moment d'associer les Points Vivid à une autre Action. Dans de tels cas, seuls les Points Vivid qui ont été crédités sur la Pocket de Gains & Actions du client après cette décision seront associés à cette Action différente. Les Points Vivid qui avaient été associés à l'Action précédemment choisie resteront associés à cette Action.
- Le client peut consulter son solde actuel de Points Vivid en fonction de l'évolution du cours des Actions associées à ses Points Vivid dans sa Pocket de Gains & Actions.
- Le client peut échanger ses Points Vivid à tout moment après les avoir associés à une certaine Action. Lorsque le client échange ses Points Vivid, il doit échanger tous les Points à la fois. Il ne peut choisir d'échanger seulement une partie des Points Vivid.
- Lorsque le client échange ses Points Vivid, il reçoit un paiement en euros d'un montant équivalent à la valeur des Points Vivid dans sa Pocket principale. Par exemple, si le client a 2,04 points Vivid dans sa Pocket de Gains & Actions, il recevra 2,04 EUR dans sa Pocket principale.

3. Divers

- Le programme de Points Vivid Super Deals est un programme de bonus pour les clients actuels de Vivid Money et ne constitue pas un investissement. Le programme de Points Vivid Super Deals nécessite de lier ces points à des Actions. Les Points Vivid ne peuvent pas être utilisés avant d'être liés. Les Points Vivid ne peuvent pas être cédés ou transférés à un tiers. Ils ne peuvent être utilisés que par le client qui les détient.
- Les Points Vivid ne sont pas qualifiés de titres financiers (instruments financiers) au sens de l'article L.211-1 du Code monétaire et financier. Lorsque la société Vivid Money émet, octroie et échange des Points Vivid, elle n'offre ni n'exécute aucun des services d'investissement visés à l'article 321-1 du Code monétaire et financier.



- En cas d'abus ou de fraude du client ou du Nouveau client, Vivid Money se réserve le droit d'annuler les Points Vivid correspondants. Cette règle s'applique en particulier (mais pas seulement) au cas où un nouveau client ouvrirait plus d'un compte bancaire en utilisant le lien de parrainage.
- Si des Points Vivid sont crédités par erreur à la Pocket Gains & Actions du client en raison d'un problème technique, Vivid Money peut rectifier cette erreur en adaptant le nombre de Points Vivid.
- Les Points Vivid ne peuvent pas être transférés. Le client ne peut pas transférer de l'argent dans la Pocket de Gains & Actions afin de convertir cet argent en Points Vivid.
- Vivid Money informe ses clients que lorsque les bonus et autres avantages reçus par le client atteignent un montant de 256 EUR par an, le client peut être soumis à une obligation fiscale. Le client est seul responsable de remplir ses obligations fiscales. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre conseiller fiscal.
- Au moins une fois par mois, le client doit vérifier le solde de ses Points Vivid pour le mois précédent dans la Pocket de Gains & Actions de son compte bancaire. Si les transactions du mois précédent ne sont pas du tout répertoriées, ou si les montants indiqués sont incorrects, le client devra informer Vivid Money avant la fin du mois suivant le mois de la transaction concernée, en joignant la preuve d'achat et le nom du Partenaire concerné. En cas de réclamation tardive, le client perdra son droit à l'octroi de Points Vivid pour la transaction concernée.
- Les transactions correspondant aux codes MCC suivants ne sont pas considérées comme des achats par carte dans le cadre du programme de Points Vivid Super Deals :
 - 4829 (virement)
 - 6012 (marchandises et services – banque)
 - 6051 (quasi-cash – commerçant)
 - 6211 (titres – courtiers et négociants)
 - 6540 (transactions de financement POI hors MoneySend)
 - 7995 (transactions de jeux d'argent)
- Le client peut cesser sa participation au programme Points Vivid - Super Deals à tout moment sans préavis.
- En cas d'utilisation abusive du programme Points Vivid - Super Deals par un client ou de fraude commise par un client dans le cadre du programme Points Vivid - Super Deals, Vivid Money peut mettre fin immédiatement à la participation de ce client au programme Points Vivid - Super Deals. Dans un tel cas, Vivid Money se réserve le droit d'annuler les Points Vivid correspondants et de déduire du crédit du client la valeur des Points Vivid échangés.
- Vivid Money se réserve le droit de modifier les conditions d'admissibilité au programme de Points Vivid ou de mettre fin au programme de Points Vivid sur simple notification et sans période de préavis.

vivid